



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté n° 2025/DRAC/CRPA3/9 portant inscription au titre des monuments historiques d'une patène, vers 1776-1779, par Jean Frémery, orfèvre à Saumur, argent gravé et doré,

Conservée dans la basilique Saint-Louis-Marie-Grignon-de-Montfort à Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée) et appartenant à la commune de Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée).

Le préfet de la région Pays de la Loire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

Vu l'arrêté n° 2024/SGAR/DRAC/451 du 10 septembre 2024 portant délégation de signature à Mme Anne Gérard, directrice régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 11 avril 2024 ;

Vu le courrier du 27 mai 2024 de la commune de Saint-Laurent-sur-Sèvre donnant son accord ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que la conservation de l'objet désigné ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation.

Arrête :

Article 1^{er} : Est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant (clichés annexés) :

- patène, vers 1776-1779, par Jean Frémery (1749-1790), orfèvre à Saumur, argent gravé et doré, d. : 14,5 cm,

Conservée dans la basilique Saint-Louis-Marie-Grignon-de-Montfort à Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée) et appartenant à la commune de Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée).

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire.

Article 3 : Le préfet de la région Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANTES, le

17 FEV. 2025

Pour le préfet de la région Pays de la Loire
et par délégation
La directrice régionale
des affaires culturelles

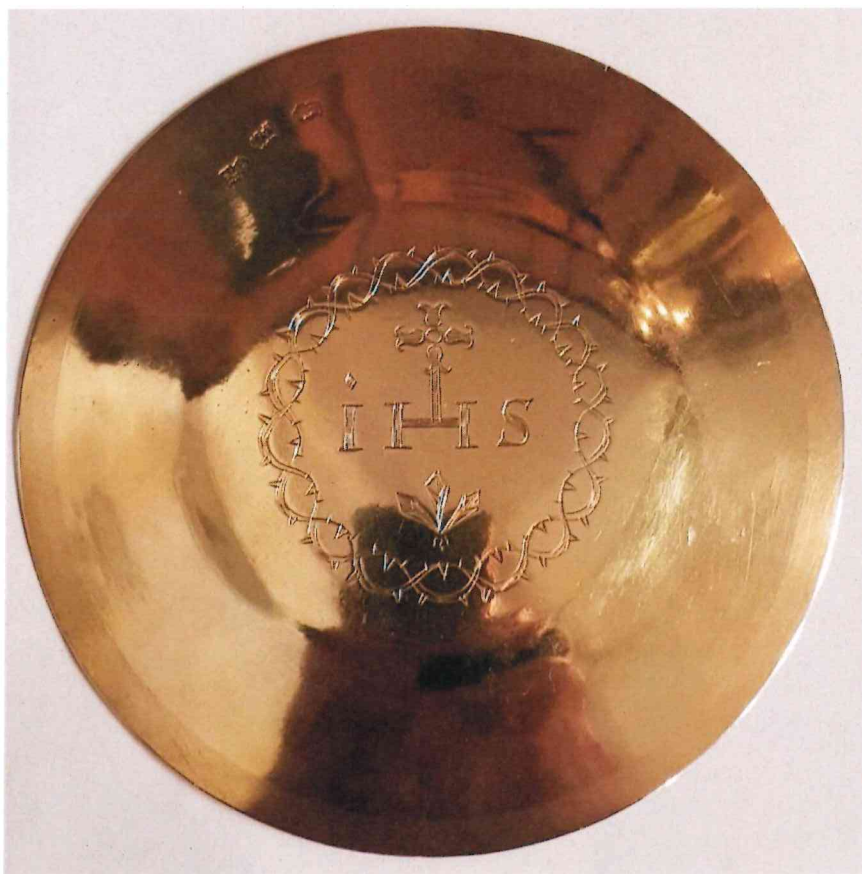
Anne GÉRARD

Arrêté n° 2025/DRAC/CRPA3/9

Patène, vers 1776-1779, par Jean Frémery (1749-1790), orfèvre à Saumur, argent gravé et doré, d. : 14,5 cm,

Conservée dans la basilique Saint-Louis-Marie-Grignion-de-Montfort à Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée) et appartenant à la commune de Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée).

La patène, en argent doré, porte au revers un décor gravé des initiales IHS, une croix surmontant le H, au-dessus de trois clous. Une couronne d'épines entoure l'ensemble. La patène est inscrite de trois poinçons : le poinçon de jurande de Saumur, entre le 18 juin 1776 et le 29 novembre 1779 (lettre B couronnée), le poinçon de charge des gros ouvrages d'argent en usage de 1774 à 1780 dans le bureau de contrôle de Tours sous la régie du fermier général Jean-Baptiste Fouache (lettre E couronnée) et le poinçon de maître de Jean Frémery, maître-orfèvre à Saumur de 1749 à 1790 (lettre S couronnée entre deux étoiles au-dessus des initiales IF séparées par un point).



Détails (poinçons),
cl. Laurent Blanchard, CAO.A.

Patène, cl. Laurent Blanchard, CAO.A.